



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2009

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, BARDET Olivier

Procurations : DESCHAMPS Patrick à BESSY Pierre, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, BARDET Olivier à PERNOD Stéphanie.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Mademoiselle Julie MOLLARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 15 décembre 2008

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2008, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2008 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 12 janvier 2009

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Demande de subvention DGE pour réalisation de trottoirs

Les travaux de création du trottoir route de Megève au-delà du rond point des Rafforts estimés à 65 000 € sont susceptibles d'être subventionnés au titre des opérations relatives à la sécurité. Afin de pouvoir prétendre à cette dotation un dossier de demande de subventions doit être envoyé en préfecture.

Adopté à l'unanimité du Conseil.

2/ Classement d'une acquisition foncière dans le domaine public

Il s'agit de la parcelle cadastrée section A n°3389 d'une contenance de 227 m² située en totalité route des Rafforts, au droit de la copropriété « Les Chalets de Belvedere ». Il y a lieu de classer cette parcelle dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité du Conseil.

3/ Service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

- Création d'un emploi

- Approbation de la convention de fonctionnement du service en l'EPIC de Megève et Praz-sur-Arly

Un emploi à créer :

- En partenariat avec Megève : 60% Megève / 40% Praz sur Arly
- 21h hebdomadaires total, soit 2 jours sur Praz.
- Missions :
 - Recensement des usagers non reliés au tout-à-l'égout.
 - Suivi des fosses individuelles.
 - Surveillance des chantiers
 - Droit de regard sur les permis de construire.
 - Possibilité de mettre des amendes ou de donner des avertissements.
- Les communes fournissent :
 - Un véhicule de service
 - Un bureau dans chacune des Mairies.
 - Un ordinateur portable
- Profil recherché :
 - Technicien supérieur
 - Expérience souhaitée.
- Cet emploi à créer est une obligation avant 2012.

Vote : Adopté à l'unanimité du Conseil.

4/ Fixation de la participation pour raccordement à l'égout

Nature de constructions / 1 ^{er} branchement	Participation
Maison individuelle - superficie S inférieure ou égale à 150 m ² - superficie S supérieure à 150 m ²	Pb : 1.500 € $1 \text{ Pb} \times \frac{S}{150}$
Logements collectifs - 1 ^{er} logement - du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} logement - à partir du 6 ^{ème} logement	1 Pb 0,5 Pb par logement 0,3 Pb par logement
Rénovation / agrandissement	10,50 €/m ² de SHON

(Pb = Participation de base)

La participation sera mise en recouvrement lors du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier de la construction et acquittée en une fois par le bénéficiaire du permis de construire.

Ces participations seront appliquées aux demandes de permis de construire qui seront déposées à compter du 13 janvier 2009.

Vote : Adopté à l'unanimité.

5/ Acquisition d'un bien immobilier (projet garderie)

- Création d'une micro-garderie : choix arrêté sur la Maison « MORAND »
- Accord sur le prix : 600 000 €
- Engagement de Mr Fiore (Garderisette) reçu.
- Ouverture envisageable pour septembre 2009.

Vote : Adopté à l'unanimité.

6/ DSP des Belles : présentation et approbation du projet de contrat

- Géré jusqu'à présent par Lool Scoot.
- Modifications du 1^{er} projet :
 - Contrat global
 - Publication
 - Affichage.
- Une seule candidature : Gérard Issartel
- Loyer : 2500 € / an (indexé sur les indices en cours)
- Durée de la DSP : 5 ans.

Vote : Adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS
MUNICIPAUX : Néant.**

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

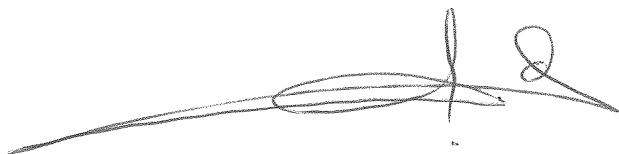
- Bulletin municipal en cours de conception
- Prochaine réunion de quartier : Secteur « Les Belles »
- Vœux du Maire le 23/01 à 18h.
- Visite du président de région, Mr Queyranne, le 27/01 en fin de matinée.
- Informations relatives à la foire de Montsurs durant laquelle Praz sur Arly sera mis à l'honneur. (Les 20 et 21 juin 2009).

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 30.

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 26 janvier 2009 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS
PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 12 janvier 2009.**

SIGNE : MOLLARD Julie, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le - 2 FEV. 2009
Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des

Pour le Maire empêché

L'Adjoint

Le Maire, Yann JACCAZ.

